

ECLAIRAGES : La culture en Suisse, ou «faire de la diversité le principe de l'unité»

Date de parution: Jeudi 25 septembre 2008

Auteur: Jean-Frédéric Jauslin

Jean-Frédéric Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture, définit le rôle de la Confédération dans l'encouragement à la culture, subsidiaire et central à la fois.

En cette année 2008, le Parlement fédéral à Berne se penche sur la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture. Cette loi répond à la volonté populaire de préciser le rôle de la Confédération en matière culturelle dans notre pays, exprimée par l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution fédérale. A l'instar d'autres pays fédéralistes, il est évident que l'Etat central ne joue pas en Suisse le même rôle que dans la plupart des pays européens. La France, l'Italie, l'Espagne, les pays scandinaves ou les pays de l'Est ont tous un Ministère de la culture influent, qui détermine de manière souveraine les axes de la politique culturelle de leur pays. Seule l'Allemagne possède une approche assez similaire à la nôtre, laissant le soin aux Länder d'être les instances responsables de la politique de soutien à la culture.

En Suisse, la culture est l'affaire des cantons et des communes, et la Confédération joue un rôle subsidiaire. Cependant, si la Confédération n'entend pas changer cette répartition des rôles, les décisions qui se prennent actuellement au parlement ne sont pas anodines pour autant. La loi sur l'encouragement de la culture qui est aujourd'hui débattue apportera des changements décisifs pour la culture en Suisse.

En effet, si la Confédération a eu des activités culturelles multiples depuis plus de cent ans, force est de constater qu'elle n'a jamais véritablement eu de politique culturelle. Qu'entend-on par là?

Les enjeux d'une politique culturelle sont fondamentaux. L'attribution d'une subvention est toujours sous-tendue par une vision de ce que cette subvention doit permettre d'accomplir. La question n'est pas simplement de savoir si l'on veut apporter un soutien financier à tel artiste, ou à tel projet. Il s'agit de déterminer les impulsions que l'on veut donner à la culture, dans un pays doté d'un fort potentiel de créativité.

Il convient dans ce contexte de reconnaître, même s'il ne s'agit pas de l'enjeu principal, que la culture est un secteur économique bien plus important qu'on ne le pense. Rappelons que plus de 100000 personnes sont employées dans le domaine culturel en Suisse, sans compter toutes les personnes qui s'y investissent à titre privé ou en tant qu'indépendants. C'est un nombre d'employés plus important que dans le secteur des banques et des assurances!

De quelle politique culturelle la Suisse doit-elle se doter? Commençons par une évidence. Notre pays ne s'est pas créé, comme la plupart des autres Etats européens, sur une identité culturelle commune. Il s'est construit sur le souhait de la population et des cantons de se réunir pour défendre des valeurs communes. Nous ne possédons pas une culture commune mais des cultures bien distinctes qui se complètent, qui font notre force et notre richesse.

A l'évidence, pour établir une politique culturelle dans notre pays, nous sommes astreints au respect de la diversité culturelle. J'adhère à l'opinion de Denis de Rougemont lorsqu'il affirme que «la culture exige ce pacte paradoxal: faire de la diversité le principe de l'unité, approfondir les différences, non pour diviser, mais pour l'enrichir plus encore».

C'est donc bien en prêtant attention aux différentes cultures que notre pays pourra mener sa politique culturelle. La scène culturelle évolue différemment à Genève, à Locarno, à Samedan ou à Zurich. Mais si l'on admet que la culture est un enjeu politique majeur pour tout le pays, il est évident que la Confédération y a un rôle fondamental à jouer.

La Confédération doit intervenir avec force là où sa position centrale lui donne les moyens d'agir sur un plan général. En premier lieu elle doit permettre aux multiples niveaux de compétence de travailler de manière coordonnée et de ne pas investir inutilement leurs ressources en négligeant les expériences réalisées par les autres cantons ou communes.

Elle doit soutenir la création contemporaine et lui permettre de se développer en toute indépendance, elle doit soutenir la relève parmi les jeunes, à qui elle peut offrir une véritable plate-forme au niveau international. Elle doit porter toute son attention sur un meilleur accès à la culture pour tous, en créant des synergies avec l'enseignement. Elle doit s'engager résolument dans un domaine qui prend une

importance grandissante, à savoir la préservation de la mémoire de notre pays. Sur ce plan, les risques de morcellement des actions sont particulièrement importants, et la Confédération doit mettre en place des réseaux performants. Elle doit veiller au sort des artistes, qui exigent des mesures de soutien cohérentes, elle doit promouvoir la diversité culturelle, sur le plan national et dans le monde. Elle doit promouvoir au loin l'image d'une Suisse ouverte qui se soucie néanmoins de ses valeurs. Dans un paysage culturel complexe, la Confédération doit catalyser les énergies, elle doit ouvrir de nouvelles pistes.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch